

ANNEXE .SX - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .SX

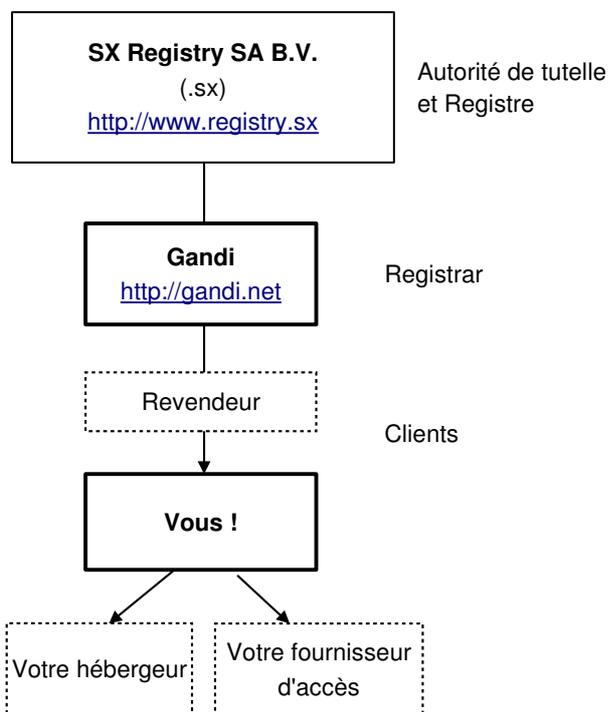
version n° 1.0 du 6 novembre 2012

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .SX supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .SX.1. Autorité de tutelle et Registre

.SX est l'extension officielle de Sint Maarten (partie néerlandaise de l'île de Saint-Martin). Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .SX :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .SX.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .SX, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .SX, définies par SX Registry consultables à l'adresse suivante :

- Politiques et conditions générales d'enregistrement : http://www.registry.sx/inc/pdfs/SX_Policies_172.pdf

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .SX. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces

règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Article .SX.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<http://www.gandi.net/domain/sx/info>

Les .SX sont ouverts à tous.

Pour enregistrer un nom de domaine en .SX, Vous devez respecter les conditions suivantes :

- la durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans ;
- pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration** ;
- fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre du .SX peut détruire Votre nom de domaine ;
- certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement : http://www.registry.sx/inc/pdfs/SX_Policies_172.pdf (5.4) ;
- les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets sont interdits.

Article .SX.4. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :

<https://www.gandi.net/domain/price/detail/sx>

Article .SX.5. Stockage des données personnelles

Vous acceptez que le Registre du .SX accède à Vos données personnelles et les rende publiques dans une base de données [Whois](#).

Article .SX.6. Règlement des litiges

Le Registre du .SX a adopté la politique de résolution des litiges « UDRP » de l'ICANN pour les noms de domaine en .SX, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

- <http://www.registry.sx/inc/pdfs/UDRP.pdf>

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles sur ces adresses :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp/>

- Explications sur l'UDRP :
<http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application :
<http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs :
<http://www.adr.eu/>

Le Registre du .SX a également mis en place une procédure de suspension rapide (URS) spécifique pour les domaines en .SX, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

- [http://www.registry.sx/inc/pdfs/draft-urs-redline-15apr11-en\(2\).pdf](http://www.registry.sx/inc/pdfs/draft-urs-redline-15apr11-en(2).pdf)

Article .SX.7. Transfert (changement de Registrar)

Veuillez contacter Notre service clients.

Article .SX.8. Changement de propriétaire

Veuillez contacter Notre service clients.

Article .SX.9. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 44 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite, le domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La durée de la Quarantaine est de 30 jours calendaires.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .SX.10. Vos obligations, responsabilités et garanties

En effectuant une demande d'enregistrement d'un nom de domaine en .SX, Vous déclarez et garantissez que :

- Votre demande d'enregistrement contient des informations authentiques, exactes et à jour, et est effectuée de bonne foi, à des fins licites et n'enfreint pas les droits des tiers,
- Votre demande d'enregistrement n'est pas soumise et Votre nom de domaine ne sera pas utilisé à des fins illicites, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, préjudiciables, d'induire en erreur ou contraires aux bonnes pratiques commerciales,
- Votre nom de domaine ne sera pas sciemment utilisé en violation des lois et règlements applicables, y compris des droits des tiers,

- Vous maintiendrez les informations Whois associées à Votre nom de domaine exactes et à jour à tout moment auprès de Gandi et du Registre du .SX,
- Vous participerez de bonne foi à toutes les procédures, mise en place par le Registre, introduites par ou contre Vous.

Vous Vous engagez à respecter la dernière version de la Charte du .SX telle que publiée ou sera publiée sur le site du Registre du .SX et notamment à :

- respecter les standards opérationnels, politiques, procédures et pratiques relatifs aux .SX en vigueur établis par le Registre et applicables à tous les Registrars et/ou titulaires de noms de domaine en .SX,
- consentir à l'utilisation et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre conformément aux règles du Registre ainsi qu'aux règles et lois applicables en matière de protection des données personnelles,
- accepter d'être lié par la Charte du .SX et notamment par les règles régissant la procédure d'enregistrement général ainsi que la procédure d'attribution des noms de domaine premium,
- reconnaître que le Registre n'est aucunement responsable de toute perte ou conséquence résultant de la procédure générale d'enregistrement d'un nom de domaine en .SX ainsi que de la procédure d'attribution des noms de domaine premium, et notamment de Votre capacité ou incapacité à obtenir un nom de domaine.

En tout état de cause, Vous Vous engagez à dégager de toute responsabilité le Registre du .SX, ses actionnaires, dirigeants, préposés, membres et sous-traitants, contre toutes actions ou litiges initiés par un tiers en relation avec l'enregistrement ou l'utilisation de Votre nom de domaine ainsi qu'à les indemniser de tous coûts, dépenses ou dommages qui résulteraient de ces recours.

Article .SX.11. Interventions du Registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre du .SX est en droit (sans en avoir l'obligation) de rejeter une demande d'enregistrement d'un nom de domaine, ou de détruire ou transmettre un nom de domaine :

- qui ne contient pas des informations complètes et exactes telles que requises par le Registre, ou qui ne respecte pas les règles établies par le Registre,
- pour protéger l'intégrité et la stabilité du système du Registre, des opérations et/ou de la gestion de l'extension .SX,
- en application des lois, règlements, politiques et décrets applicables, de toute décision rendue par un tribunal ou une autorité administrative compétent, et/ou de tout service de résolution des litiges mis en place par le Registre,
- pour éviter toute responsabilité du Registre, ainsi que de ses sociétés affiliées, dirigeants, responsables, préposés, sous-traitants et/ou agents,
- à l'issue d'une procédure de réexamen d'une demande effectuée en période de Sunrise.

Le Registre du .SX est également en droit de suspendre ou détruire un nom de domaine en cas de non respect ou violation des règles établies par le Registre et notamment de Vos déclarations et garanties.

-fin de l'annexe .SX-